

Objet : Circulaire CFOA
Position de la FFSG sur le port de signes ostentatoires culturels et ou religieux dans le cadre d'une pratique compétitive.

Destinataire(s) : Officiels d'arbitrage
Copie : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Direction Technique Nationale, Clubs affiliés, Organes Déconcentrés.

Date : 09/01/2016

Donnant suite à des interrogations concernant la position que les arbitres doivent adopter lorsqu'un athlète arbore des signes religieux et ou culturels sur les terrains des compétitions fédérales, la Fédération Française des Sports de Glace souhaite affirmer sa position en rappelant qu'il est laissé à l'appréciation de l'arbitre, investi d'une autorité fédérale, après avis du corps arbitral, le soin de distinguer si un signe ostentatoire culturel et ou religieux peut entraîner des risques à la pratique compétitive.

PATINAGE ARTISTIQUE

DANSE SUR GLACE

VITESSE / SHORT-TRACK

PATINAGE SYNCHRONISE

BALLET SUR GLACE

BOBSLEIGH

LUGE

SKELETON

CURLING

FEDERATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

41-43 rue de Reuilly - 75012 Paris - FRANCE | Tél : +33(0)1 43 46 10 20 - Fax : +33(0)1 43 46 99 78 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 - SIRET : 775 722 580 000 62